In Extenso

In Extenso IDF Audit
63 ter avenue Edouard Vaillant
CS 80137
92517 Boulogne Billancourt cedex

Tél. : 01 69 11 66 66
Fax : 01 69 11 66 40
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

ASSOCIATION MJC MONT MESLY – MADELEINE REBERIOUX

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 100 rue Juliette Savar 94000 Créteil

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021

Aux membres de l'organe délibérant,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION MJC MONT MESLY – MADELEINE REBERIOUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons été conduits à vérifier l'existence et la correcte évaluation des produits de l'exercice concerné. Nous avons obtenu les éléments probants nous permettant de nous assurer du respect de ces principes comptables. Nos travaux ont notamment reposé sur le contrôle des notifications d'octroi de subventions et de leur encaissement effectif.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement associatif relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lisses, le 16 septembre 2022

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO IDF AUDIT

Membre de la Compagnie

des Commissaires aux comptes de Versailles

Jean-Philippe FERY

Signé électroniquement le 16/09/2022 par
Jean-Philippe Fery

In Extenso

Signature électronique

ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

BILAN

ACTIF	Exercice N clos le 31/12/2021 (ANC 2018-06)			Exercice N-1 31/12/2020 (ANC 2018-06)
	Brut	Amortis-sements provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
- Concessions, Brevets et droits assimilés	17 197	17 197	- 0	- 0
Immobilisations corporelles				
- Installations techniques, Matériel et outillage	120 903	114 519	6 383	8 514
- Autres immobilisations corporelles	196 983	165 262	31 721	38 245
Immobilisations financières				
- Prêts	-	-	-	-
- Autres	5 720	-	5 720	4 630
TOTAL I	**340 803**	**296 979**	**43 824**	**51 390**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
- Créances clients, usagers et comptes rattachés	73 105	16 596	56 509	- 11 448
- Créances reçues par legs ou donations				
- Autres	80 892		80 892	92 368
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	43 366		43 366	159 559
Charges constatées d'avance	20 065		20 065	12 631
TOTAL II	**217 428**	**16 596**	**200 832**	**253 110**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**558 231**	**313 575**	**244 656**	**304 500**

ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

BILAN

PASSIF (avant affectation)	Exercice N clos le 31/12/2021 (ANC 2018-06)	Exercice N-1 clos le 31/12/2020 (ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	12 337	12 337
- Fonds propres statutaires		
- Fonds propres complémentaires		
- Ecart de réévaluation		
Fonds propres avec droit de reprise		
- Fonds propres statutaires		
- Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves pour projet de l'entité		
- Autres	7 502	7 502
Report à nouveau	- 234 771	- 327 257
Excédent ou déficit de l'exercice	- 35 991	92 486
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	**- 250 923**	**- 214 932**
Fonds propres consomptibles		
- Subventions d'investissement	13 744	24 942
- Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs		
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
- Provisions réglementées		
- Droites des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I	**- 237 179**	**- 189 990**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
- Fonds reportés liés au legs et donations		
- Fonds dédiés		
TOTAL II	**-**	**-**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	33 852	34 842
Provisions pour charges	42 328	63 082
TOTAL III	**76 180**	**97 924**
FONDS DEDIES		
- sur subventions de fonctionnement	-	6 700
- sur autres ressources		
TOTAL III BIS	**-**	**6 700**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	143 672	105 656
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	158 860	123 711
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	- 2 977	13 967
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	106 101	146 532
TOTAL IV	**405 655**	**389 866**
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**244 656**	**304 500**

ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N clos le 31/12/21 ANC 2018-06	Exercice N-1 clos le 31/12/20 ANC 2018-06	Variation en valeur
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	11 187	14 116	- 2 929
Ventes de prestations de services	232 797	257 488	- 24 691
Subventions	898 498	882 691	15 807
Contributions financières	45 403	65 095	- 19 692
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	29 900	9 226	20 674
Utilisations des fonds dédiés	6 700	2 330	4 370
Contributions financières reçues	174	3 454	- 3 280
TOTAL I	**1 224 659**	**1 234 399**	**- 9 740**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes	366 029	361 462	4 567
Impôts, taxes et versements assimilés	21 952	11 905	10 047
Salaires et traitements	655 458	600 017	55 441
Charges sociales	188 058	125 989	62 068
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	41 195	39 196	1 999
Report en fonds dédiés		6 700	- 6 700
Autres charges	6 733	7 218	- 485
TOTAL II	**1 279 424**	**1 152 487**	**126 938**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**- 54 765**	**81 912**	**- 136 678**
PRODUITS FINANCIERS			
Autres intérêts et produits assimilés	82	215	- 134
TOTAL III	**82**	**215**	**- 134**
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilés	451	405	46
TOTAL IV	**451**	**405**	**46**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**- 369**	**- 190**	**- 179**
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	**- 55 134**	**81 723**	**- 136 857**
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	17 889	296	17 593
Sur opérations en capital	11 197	10 712	486
TOTAL V	**29 086**	**11 008**	**18 078**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	9 943	244	9 699
TOTAL VI	**9 943**	**244**	**9 699**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**19 143**	**10 764**	**8 379**
Total des produits (I + III + V)	**1 253 827**	**1 245 622**	**8 205**
Total des charges (II + IV + VI)	**1 289 818**	**1 153 136**	**136 682**
EXCEDENT OU DEFICIT	**- 35 991**	**92 486**	**- 128 477**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévolat	**57 251**	**54 810**	**2 441**

Annexe des comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021

I/ Faits caractéristiques, principes comptables et méthodes d'évaluation

Faits caractéristiques :

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Total du bilan : 244 655,71 € **Résultat : - 35 991,29 €**

Les notes indiquées, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 5 Juillet 2022 par le Conseil d'Administration.

Règles et principes comptables :

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et au règlement ANC 2018-06 :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes sont les suivantes :

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou d'usage prévue pour chaque catégorie d'immobilisations :

- Matériel de transport 5 ans
- Installations générales 5 à 10 ans
- Matériel informatique 1 à 10 ans
- Matériel et outillage 3 à 5 ans

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II/ Notes relatives aux postes de bilan

Etat des créances :

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et les provisions pour dépréciation sont enregistrées lorsque leur valeur probable de réalisation est inférieure à leur valeur nominale.

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances usagers	73 105 €	73 105 €	
Autres créances	64 296 €	64 296 €	
Charges constatées d'avance	20 065 €	20 065 €	
Total	**157 466€**	**157 466 €**	

Produits à recevoir 81 285 € dont :

- CAISSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE 46 921 €
- DEPARTEMENT « Projets sociaux » 11 000 €
- ASP (Emplois aidés) 7 017 €
- MAIRIE DE CRETEIL « ART RUE » 2 000 €
- MAIF (DEGATS DES EAUX LUCARNE) 6 000 €
- FONJEP 1 777 €
- CNC (LUCARNE AIDE COVID) 5 722 €

Tableau récapitulatif des subventions :

Nature des subventions	subventions versées	Retraitements Comptables		Subventions au titre de l'exercice
		Subventions à recevoir	subventions reçues en avance	
Etat	77 656 €	4 698 €		82 354 €
Région	0 €	0.00 €	0.00 €	0 €
Département	20 730 €	11 000 €	0.00 €	31 730 €
Ville de Créteil	630 908 €	2 000 €	0.00 €	632 908 €
Emplois aidés	12 765 €	7 017 €	0.00 €	19 782 €
Autres (FED CINEMA)	9 626 €	3 601 €	0.00 €	13 227 €
CAF	71 576 €	46 921 €	0.00 €	118 497 €
Total	**823 261 €**	**75 237 €**	**0.00 €**	**898 498 €**

Les subventions représentent environ 75.12 % des produits de l'exercice.

Charges constatées d'avance 20 065 € dont :

- Location des imprimante (+ Assurances) 5 303 €
- Publicité - Graphisme 3 966 €
- Maintenance du logiciel de gestion 3 639 €
- Droits d'auteurs 1 137 €
- Frais Télécommunication + Poste 4 286 €
- Fournitures administratives +Photocopies 930 €

Ces rubriques ne contiennent que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'Association.

Etat des dettes :

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Dettes fournisseurs	143 672 €	143 672 €	
Dettes fiscales et sociales	158 860 €	158 860 €	
Autres dettes	-2977 €	-2977 €	
Produits constatés d'avance	106 101 €	106 101 €	
Total	**405 656 €**	**405 656 €**	

Dettes à payer incluses dans les postes de bilan :

- FNP 24 979€
- Provision congés payés : 35 111 €
- Provision charges sociales sur congés payés : 11 853 €
- Produits constatés d'avance : 0 €
- Produits d'activités perçus d'avance : 106 101 €

Les provisions pour risques concernent la Taxe sur salaires du personnel affecté au Cinéma pour les années 2018 à 2021.

Engagements et sûreté réelle et garantie : Néant.

Aucun emprunt n'est en cours de remboursement auprès d'un établissement bancaire depuis 2018.

Produits constatés et perçus d'avance 106 101 € dont :

- Produits d'activités perçus d'avance 2021-2022 106 101 €

III/ Notes relatives au compte de résultat

Les recettes liées à l'activité de l'association 232 797 € représentent environ un tiers des produits dont :

- Inscriptions aux activités annuelles 182 603 €
- Recettes exploitation du cinéma 27 495 €
- Manifestation ANTIROUILLE 2021 12 590 €
- Interventions dans les établissements scolaires et périscolaires 3 830 €
- Bonneuil + FRMJC + UPEDD 4 288 €

Autres produits d'exploitation 11361 € correspondent à :

- Cotisations annuelles 11 187 €
- Remboursements formations - 868 €
- Reprises sur produits 1 042 €

Le poste Transfert de charges correspond à l'indemnité perçue de l'ASP DIRECCTE couvrant, en partie, le Chômage partiel suite à la COVID 19, pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2021 :

45 403 €.

Produits exceptionnels 29 086 € correspondent à la Quote-part de la subvention investie ainsi que la reprise sur débiteurs créditeurs divers de plus de 5 ans.

Charges exceptionnelles 9 943 € provenant principalement de l'acte juridique effectué par CARPA ainsi que des ajustements des comptes Caisse, Fournisseurs et Organismes sociaux, et sur le portefeuille chèques (chèques erronés non régularisés par les adhérents) ainsi que les ajustements des comptes en fin d'exercice comptable.

IV/ Autres informations

Mise à disposition :
L'association bénéficie d'une mise à disposition à titre gratuit de locaux ainsi que de 8 salariés à temps plein qui ne fait pas l'objet d'une valorisation dans le bilan.
Un état récapitulatif des dépenses est transmis par la Ville de Créteil chaque année dont les coûts sont valorisés à leur coût réel.

Valorisation du bénévolat :

Le bénévolat est calculé selon les règles de la Convention Collective de l'Animation. Il représente 4 597 heures valorisées au SMIC horaire, charges sociales et fiscales comprises soit 57 251 € à la fin de l'exercice, réparti selon les interventions suivantes :

- Adultes : Animation Manifestations citoyennes	1 296 heures
- Ateliers Socio Linguistiques	1000 heures
- Jeunes et enfants : Education socialisation sensibilisation	500 heures
- Instances associatives (Bureau, CA, AG...)	721 heures
- Jardin partagé	595 heures
- Cyber base	360 heures
- Autres (Vernissage, Cinéma, Conversation anglaise)	125 heures

Effectif :

L'effectif moyen de l'exercice clos au 31 Décembre 2021 est de 26 Salariés équivalent temps plein est supérieur d'1 salarié au temps plein au 31 Décembre 2020.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (Article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006) :

Les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantage en nature, seuls les salaires des Directeur et Directrices Adjointes font l'objet d'une refacturation par la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture. Nous ne pouvons pas donner le montant de la facture car cela reviendrait à divulguer leurs salaires.

Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite :

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués, à la clôture de l'exercice, selon la méthode rétrospective prorata temporis : le passif social est considéré comme étant égal à la somme des droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisée en fonction de

l'ancienneté au jour des calculs par rapport à l'ancienneté au terme, probabilisée (espérance de vie et rotation du personnel) et actualisée entre le jour du départ et le jour des calculs.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.9 % (inflation comprise)
- Progression des salaires : 2% par an
- Âge de départ à la retraite : 65 ans (départ à l'initiative du salarié)
- Taux de charges sociales : 35 %
- Table de mortalité : TV 88/90
- Taux de turnover : 1 %

La provision de retraite a été calculée sur la base des indemnités probables du personnel stable pour les six prochaines années.

	Provision au bilan
Valeur actuelle probable des indemnités à verser	**42 328 €**

V/ **Information au titre d'un évènement post-clôture**

La crise sanitaire liée au Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur l'établissement des comptes annuels clos au 31/12/2021 au regard des évènements postérieurs à la clôture.

Principe de continuité de l'exploitation

Au regard des perspectives budgétaires sur l'année 2022, et ce malgré les évènements liés à la Covid-19, le principe de continuité de l'exploitation semble assuré au titre de l'exercice 2022.

COMPTES 2021

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS
2021

N° Compte	Libellés des rubriques	Valeur Début	Augmentation	Diminution	Valeur Fin
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
2050000	Concessions, brevets et droits similaires	17 197			17 197
	Droit au bail				
	Avances et acomptes				
	SOUS TOTAL INCORPOREL	**17 197**	-		**17 197**
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrain				
	Agencements et aménagements				
	Constructions				
2183000	Matériel et outillage	120 903			120 903
2135000	Installations générales, agencements	62 002	2 057		64 059
2182000	Matériel de transport	15 481			15 481
2181000	Matériel informatique	111 179	6 265		117 444
	SOUS TOTAL CORPOREL	**309 564**	**8 321**		**317 885**
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Titres immobilisés				
2743000	Prêts au personnel	-			-
2750000	Dépôts et cautionnements versés	4 630	1 090		5 720
2743000	Autres créances immobilisées				
	SOUS TOTAL FINANCIER	**4 630**	**1 090**		**5 720**
	TOTAL	**331 392**	**9 411**		**340 803**

VARIATION DES AMORTISSEMENTS

N° Compte	Libellés des rubriques	Valeur Début	Augmentations	Diminutions	Valeur Fin
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
2805000	Concessions, brevets et droits similaires	17 197			17 197
	Droit au bail				
	Avances et acomptes				
	SOUS TOTAL INCORPOREL	**17 197**			**17 197**
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrain				
	Agencements et aménagements				
	Constructions				
2811000	Matériel informatique	85 146	11 070		96 216
2812000	Matériel de transport	15 481			15 481
2813000	Matériel et outillage	112 388	2 131	-	114 519
2815000	Installations générales, agencements	49 789	3 776		53 566
	SOUS TOTAL CORPOREL	**262 804**	**16 977**	-	**279 782**
	SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS	**280 002**	**16 977**	-	**296 979**
	Charges à repartir				
	Emprunts de fonds de roulement				
	TOTAL	**280 002**	**16 977**	-	**296 979**

COMPTES 2021

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
VARIATION DES PROVISIONS

	Libellés des rubriques	Valeur Début	Augmentations	Diminutions	Valeur Fin
	Provisions inscrites à l'actif du bilan				
	Dépréciation des immobilisations incorporelles				
	Dépréciation des immobilisations corporelles				
	Dépréciation des immobilisations financières				
	Dépréciation des stocks				
4910000	Dépréciation des comptes clients et rattachés	534	16 596	534	16 596
	Dépréciation des titres				
	SOUS TOTAL	**534**	**16 596**	**534**	**16 596**
	Provisions inscrites au passif du bilan				
1518000	Pour charges	34 842	8 155	9 145	33 852
	Pour travaux d'entretien				
	Pour études et travaux				
153000	Provision pour départ retraite+litige prud'homal	63 082		20 755	42 328
	Provision pour travaux de mise en conformité				
	SOUS TOTAL	**97 924**	**8 155**	**29 900**	**76 180**
	Fonds de réserves				
	Réserves d'investissement				
	Réserves de compensation				
	Réserves de trésorerie				
	SOUS TOTAL	-	-	-	-
	Provisions Réglementées				
	Réserves de trésorerie				
	Différences sur réalisations d'actifs				
	Provisions pour investissements				
	SOUS TOTAL	-	-	-	-
	Fonds Dédiés				
	Sur subv. fonctionnement	6 700		6 700	-
	SOUS TOTAL	**6 700**	-	**6 700**	-
	TOTAL PROVISIONS	**118 265**	**24 751**	**37 134**	**92 775**

	TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS				
		31/12/20	+	-	**31/12/21**
1020000	Fonds associatifs sans droit de reprise	12 337			12 337
1068000	Réserves	7 502			7 502
1190000	Report à nouveau (à caractère permanent)	327 257		92 486	234 771
	Résultat	92 486		128 477	- 35 991
1300000	Subventions d'investissement biens non renoub.	24 942		11 197	13 745

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

Compte	Libellé	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (compte 781)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources	Fonds restants à engager en fin d'exercice
194XXX	FDVA	1 200	1 200	1 200		0
194XXX	Projet Fanfare	4 000	4 000	4 000		0
194XXX	Egalité hommes femmes	1 500	1 500	1 500		0
Total Fonds dédiés		**6 700**	**6 700**	**6 700**	-	-